

COMPTE-RENDU

Séance plénière de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher aval

Date : Vendredi 16 février 2018 à 9h30

Lieu : Salle polyvalente de la Chapelle-Montmartin

Place de l'Eglise – 41320 LA CHAPELLE MONTMARTIN

Etaient présents : voir fiche annexe

Les diaporamas présentés lors de la réunion sont disponibles en téléchargement sur le site Internet du SAGE Cher aval : www.sage-cher-aval.fr dans la partie «Les comptes-rendus et diaporamas des réunions ».

Le vendredi 16 février 2018 à 9h30 s'est tenue, à la salle polyvalente de la Chapelle-Montmartin, une séance plénière de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher aval.

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

- 1°) Adoption des rapports d'activités annuels 2016 & 2017,
- 2°) Adoption définitive du SAGE Cher aval,
- 3°) Point d'information sur la création du syndicat mixte « Nouvel Espace du Cher »,
- 4°) Point d'information sur les travaux de restauration des annexes hydrauliques du Cher réalisés par la FDAAPPMA 37,
- 5°) Questions diverses.

M. Claude CHANAL (*Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher aval*) ouvre la séance à 9h30.

M. CHANAL remercie les membres de la CLE de leur présence (*cf. annexe : liste de présence*). Avec 46 membres présents ou représentés sur 63 (*37 présents + 9 mandats*), en application de l'article R212-32 du code de l'environnement ainsi que des règles de fonctionnement de la CLE, celle-ci peut valablement délibérer sur l'adoption du SAGE (*quorum des 2/3 nécessaire soit 42 membres*).

M. CHANAL remercie tout particulièrement Mme Catherine FOURCHEROT, sous-préfète de Romorantin-Lanthenay, ainsi que MM. Louis DE REDON (*représentant de l'Etablissement public Loire*)

et Vincent LOUAULT (*représentant du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire*) d'être à ses côtés pour cette séance toute particulière.

M. CHANAL prononce son discours introductif :

Le 6 juillet 2016, nous nous réunissons pour voter l'adoption du projet de SAGE Cher aval. Depuis, celui-ci a été soumis à la consultation des assemblées.

Les chambres consulaires, les conseils départementaux, le conseil régional, l'Etablissement public Loire, les communes, les groupements communaux en charge du domaine de l'eau et des milieux aquatiques, le comité de bassin Loire-Bretagne, le comité de gestion des poissons migrateurs, les préfets et l'autorité environnementale ont tous été consultés et ont pu donner leur avis sur notre projet. Puis celui-ci a été soumis à enquête publique, lors de laquelle l'avis des citoyens a pu être recueilli.

Les remarques émises lors de ces différentes phases ont permis de faire évoluer notre projet de SAGE, afin de mieux prendre en compte les attentes des uns et des autres. C'est ce projet modifié que je vous propose d'adopter définitivement aujourd'hui. Celui-ci pourra ensuite être envoyé au préfet de Loir-et-Cher, coordonnateur du SAGE, afin de faire l'objet d'un arrêté inter-préfectoral, qui ouvrira la voie à sa mise en œuvre opérationnelle.

Cependant, le territoire n'a pas attendu ces phases administratives pour prendre le chemin des actions préconisées par le SAGE, comme le montre l'ordre du jour de la présente réunion.

Ainsi, après un premier point consacré à la présentation et au vote des rapports d'activités de la CLE pour les années 2016 & 2017, présenté par M. Adrien LAUNAY, animateur du SAGE Cher aval, et un second point consacré à la présentation et à l'adoption définitive du projet de SAGE modifié, présenté par M. Arnaud JACQUET du bureau d'études GEO-HYD, les deux autres points viendront illustrer de manière concrète deux enjeux majeurs de notre territoire :

- 1) MM. Vincent LOUAULT, Président, et Vincent LOISON, technicien, viendront nous présenter le périmètre et les missions du syndicat mixte « Nouvel Espace du Cher », nouvellement créé depuis le 1er janvier 2018, et ainsi illustrer le premier chapitre du SAGE : « Mettre en place une organisation territoriale cohérente » en intégrant la logique de bassin versant ;
- 2) Puis M. Grégoire RICOU, chargé d'études à la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique d'Indre-et-Loire, viendra nous présenter les actions concrètes de restauration des annexes hydrauliques du Cher menées en 2016 et 2017, illustrant ainsi le deuxième chapitre du SAGE, visant à « restaurer, entretenir et valoriser les milieux aquatiques et humides », en particulier l'hydromorphologie des cours d'eau.

Pour la bonne tenue des débats et de l'horaire, comme lors de nos précédentes réunions, les présentations se feront d'un seul tenant et un temps d'échanges d'une demi-heure sera laissé avant le vote du SAGE.

Je vous remercie pour votre présence et votre participation active à cette matinée.

M. CHANAL passe la parole à Mme FOURCHEROT.

Mme FOURCHEROT souligne, en prononçant son introduction, que le moment est historique :

L'élaboration d'un SAGE (*véritable document stratégique de déclinaison locale du SDAGE*) est issue d'une importante concertation territoriale avec l'ensemble des acteurs concernés sur les enjeux locaux et les moyens d'y répondre à travers cet outil de planification.

Le SAGE est constitué d'un plan d'aménagement et de gestion durable (*PAGD*) qui fixe les objectifs, orientations et dispositions du SAGE, et ses conditions de réalisation ; et d'un règlement, accompagné de documents cartographiques (*atlas*), qui édicte les règles à appliquer pour atteindre les objectifs fixés dans le PAGD. Ces documents constitutifs lui donnent une portée juridique :

- le PAGD est opposable aux pouvoirs publics : tout programme, projet ou décision prise par l'administration, directement ou indirectement, dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques doit être compatible avec le PAGD,
- le règlement est opposable aux tiers : tout mode de gestion, projet ou installation de personnes publiques ou privées doit être conforme avec le règlement.

En ouverture de cette séance de la Commission Locale de l'Eau, il semble important de rappeler l'historique du travail de concertation sur le territoire du Cher aval.

À l'initiative de l'État, et sous le pilotage du Préfet de Loir-et-Cher, coordonnateur de la démarche, tel que le prévoit l'arrêté inter-préfectoral de délimitation du périmètre du SAGE du 25 janvier 2005, les travaux de composition de la CLE ont débuté dès 2005. Les membres constitutifs de la CLE ont été officiellement désignés initialement en août 2006, cette CLE ayant depuis été renouvelée en 2012.

Engagée dès 2010, la démarche d'élaboration, d'adoption puis d'approbation du projet de SAGE s'est largement appuyée sur la concertation des parties prenantes. Les instances du SAGE (*CLE, Bureau de la CLE, commissions géographiques*) ont été mobilisées à de nombreuses reprises depuis l'émergence de la démarche en 2005, chacune selon ses prérogatives propres. Ainsi, le projet proposé à la validation de la CLE ce jour est le fruit d'une démarche de longue haleine, qui a permis d'aboutir à un consensus traduisant une vision partagée du territoire et de son projet d'avenir, conciliant les différents enjeux et usages liés aux milieux aquatiques.

En tant que pilote de la démarche pour l'État, le Préfet de Loir-et-Cher s'est prononcé favorablement sur le projet de SAGE et le rapport environnemental associé. À l'issue de l'approbation du SAGE par arrêté inter-préfectoral, il sera le garant de la compatibilité du SAGE avec le SDAGE après chaque mise à jour de ce dernier, et ce dans un délai de trois ans.

Les échanges et la concertation territoriale ne s'achèvent pas à l'issue de l'approbation du SAGE. En effet, s'engage alors la phase opérationnelle de mise en œuvre des dispositions du SAGE au travers des outils que constituent les contrats territoriaux, qui donneront lieu à des discussions complémentaires afin de préciser les projets à porter sur le territoire et les financements associés.

Dès lors, le Préfet émet le souhait que les échanges se poursuivent de manière constructive dans le cadre de l'élaboration des contrats territoriaux. Il convient de partager des objectifs ambitieux à porter solidairement sur le territoire, dans la continuité des travaux menés au cours des différentes phases d'élaboration du SAGE.

M. CHANAL excuse l'absence de MM. TRICARD, VAN REMOORTERE, JOURDAIN, GIRAULT, SAUX, JANSSENS, AUFRERE, BERNARD, LECLERC, CHALON & JARNOUX, et propose de passer au premier point de l'ordre du jour.

Point n°1 : Adoption des rapports d'activités annuels 2016 & 2017

M. Adrien LAUNAY (*Animateur du SAGE Cher aval – Chargé de mission à l'Etablissement public Loire*) présente le diaporama correspondant.

M. CHANAL met au vote les rapports d'activités annuels 2016 & 2017 de la CLE. Les rapports d'activités sont adoptés à l'unanimité.

Point n°2 : Adoption définitive du SAGE Cher aval

M. Arnaud JACQUET (*bureau d'études GEO-HYD*) assure la présentation des éléments de cette partie.

Synthèse des échanges :

M. Serge PERROCHON s'étonne de la mise en pratique d'un cas concret : un couple d'agriculteurs a effectué auprès de la DDT une demande de prélèvements pour son exploitation, située sur le bassin du Fouzon. Cette demande a été refusée, en prenant appui sur le SDAGE. M. PERROCHON pensait que c'était le SAGE, plus souple, qui s'appliquait. Pour cette raison, il s'abstiendra lors du vote.

Mme FOURCHEROT répond que le SAGE n'est pas encore adopté ni même approuvé par arrêté préfectoral, il ne peut donc pas s'appliquer. De plus, il sera opposable aux décisions administratives prises dans le domaine de l'eau dans un rapport de compatibilité (*et non de conformité*), qui autorise une certaine marge de manœuvre. Ces propos sont confirmés par Alice NOULIN, cheffe du service eau et biodiversité à la DDT 41.

M. LAUNAY indique que dans le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021, le bassin du Fouzon est classé au titre de la disposition 7B-3, qui, sans être aussi contraignant que le classement en ZRE, interdit déjà l'augmentation des prélèvements à l'étiage, considérant que ce bassin est déjà en tension quantitative sur la ressource. Cependant, ce SDAGE introduit également une nouvelle notion, celle d'analyse HMUC (*pour « Hydrologie – Milieux – Usages – Climat »*). Ce type d'analyse est nécessaire au SAGE s'il veut entraîner une modification du SDAGE, notamment sur les débits objectifs et les orientations de gestion de prélèvements. C'est le sens de la disposition 49 du SAGE, cette étude étant par ailleurs budgétée pour 2018 à l'Etablissement public Loire.

M. Grégoire RICOU demande si les recommandations du comité de bassin ont été prises en compte.

M. JACQUET précise qu'il s'agit effectivement bien de recommandations et pas de réserves.

M. LAUNAY confirme ce point. Il indique que lors des Bureaux consacrés à l'intégration des avis, des questions se sont posées sur la manière même dont cet avis avait été rédigé. L'article premier de la délibération du comité de bassin indique que celui-ci soutient l'ambition affichée par la CLE en

matière de restauration de la continuité écologique du Cher canalisé tout en demandant de chercher à équiper en dispositifs de franchissement un nombre d'ouvrages inférieur au nombre maximal de 5. Cela peut sembler contradictoire. Toute la question a été de savoir si cela remettait en question la rédaction du SAGE ou pas. Après réflexion sur la formulation adoptée, il a été décidé de conserver la rédaction antérieure, qui ne paraît pas entrer en contradiction avec l'avis du comité de bassin. L'article deux contenait les 3 recommandations à proprement parler (*Cénomaniens, nitrates et culture du risque*), qui ont été prises en compte, comme le signalait Arnaud JACQUET dans sa présentation.

Mme Anne BOURDIN demande pourquoi les pollutions aux nitrates et pesticides sont toujours mises en avant et pas les problématiques liées au phosphore. Elle demande également à ce que les cartographies des cours d'eau établies au niveau départemental soient prises en considération.

M. LAUNAY répond que le diagnostic du SAGE a déterminé que les problèmes de qualité des eaux de surface liés à la pollution au phosphore sont déjà majoritairement réglés à l'échelle du bassin. C'est pourquoi le document final ne prévoit que très peu de dispositions à ce sujet. Sur la question des cours d'eau, il rappelle que l'atlas cartographique du SAGE n'a qu'une valeur informative. Un article du code de l'environnement introduit par la loi biodiversité est venu donner une définition juridique à la notion de cours d'eau (les fameux trois critères cumulatifs : lit naturel à l'origine, débit suffisant une majeure partie de l'année et alimentation par une source), qui était auparavant jurisprudentielle. Les DDT sont actuellement à des stades divers d'élaboration de ces cartographies au niveau départemental. Ces dernières, qui sont évolutives, ont vocation à servir de support à l'application de la loi sur l'eau. Le SAGE s'appuiera sur la définition du code de l'environnement, notamment dans l'application de ses règles relatives aux IOTA.

M. Pierre TOUZAC (Agence de l'Eau Loire-Bretagne) indique par ailleurs que la disposition 42 prévoit bien notamment d'évaluer les impacts des rejets de l'assainissement collectif sur les bassins versants du Bavet, de la Rennes, de l'Angé et du Pozon.

M. Josselin DE LESPINAY indique que les membres du comité de bassin sont actuellement en train de travailler à la prise en compte du changement climatique dans le prochain SDAGE, et que cela entraînera vraisemblablement une révision obligatoire des SAGE, pour en assurer la compatibilité.

Après un rappel des règles du vote (*quorum des 2/3, majorité des 2/3*), M. CHANAL met au vote le SAGE Cher aval : 0 vote « contre », 0 abstention. **Le SAGE Cher aval est adopté par la CLE à l'unanimité.**

Point n°3 : Point d'information sur la création du syndicat mixte « Nouvel Espace du Cher »

M. Vincent LOISON (*syndicat mixte « Nouvel Espace du Cher »*) présente le diaporama correspondant.

M. Vincent LOUAULT, président du syndicat mixte « Nouvel Espace du Cher », prend la parole. Il félicite Claude CHANAL pour ce brillant vote du SAGE. C'est un moment historique. C'est la finalité d'un très long travail. M. LOUAULT s'est impliqué dans l'élaboration du SAGE comme dans la création du NEC. L'eau n'est pas un sujet simple, ça ne coule pas de source. Il remercie

l'Établissement public Loire, le bureau d'études GEO-HYD ainsi que les services de l'État pour le travail accompli.

Créer le NEC, faire ce regroupement des 4 EPCI-FP, n'a pas été une chose évidente. Il n'est pas évident de créer un syndicat par les temps qui courent, mais il était important d'arriver à une cohérence interdépartementale. L'eau est un sujet important. Les élus ont compris l'enjeu et se sont prononcés à l'unanimité, il n'y a pas eu de combat de chapelles. M. LOUAULT est fier d'en être le Président et promet une implication forte, à l'image de celle qu'il a montrée en tant que représentant du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire avec l'engagement de construction de la rivière de contournement sur le barrage de Civray. Il est nécessaire d'avancer pour concilier l'économie et l'environnement : si on réussit à mener ce programme à bien, les travaux sur les ouvrages du Cher aval seraient la plus grosse opération de restauration de la continuité écologique. Le sujet du moment concerne les arasements. Son engagement est de concilier les usages en respectant le bien commun qu'est notre rivière et l'environnement. Cette culture de la discussion et de la conciliation, il a déjà pu la mettre en œuvre chez lui dans le cadre de la mise en place d'une zone Natura 2000 consacrée à l'outarde canepetière. Concernant l'ensablement du Cher à Tours, il est important de continuer à améliorer notre connaissance de notre point zéro et de la dynamique à l'œuvre. Les enjeux sont divers, il faut tout prendre en compte, faire une synthèse et la tâche est immense, d'autant que l'État n'a pas forcément été à la hauteur. Le Président du Département d'Indre-et-Loire a coutume de dire, sur le ton de la plaisanterie : « tu n'as qu'à faire autant que l'État n'en a fait depuis 30 ans », c'est-à-dire rien. Surtout, dans un contexte budgétaire contraint, avec moins d'argent dans les caisses, nous sommes contraints à l'innovation. Il faudra probablement faire des passes à poissons qui coûtent moins cher. Il faut aussi s'appuyer sur nos atouts : le Château de Chenonceau et le zoo de Beauval attirent chaque année plus de 2 millions de personnes sur notre territoire. L'objectif du NEC est de résigner des AOT avec l'État. M. LOUAULT est fier de participer à la mise en œuvre de ce beau projet.

M. CHANAL complète ce discours en rappelant que du côté du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais en Loir-et-Cher, le futur proche est à la mise en place du Cher et du canal de Berry à vélo, sur 2 régions (*Centre-Val de Loire et Auvergne-Rhône Alpes*) : un projet important qui se situe juste à côté de l'eau. Sur la mise en œuvre de ce projet, l'État a été de bon conseil.

M. Jacky CHIQUET (*UFC – Que Choisir région Centre-Val de Loire*) a bien compris que le NEC s'occupera de l'entité hydrographique « Cher canalisé et affluents » mais qui sera chargé de la gestion sur l'entité « Cher sauvage » ?

M. CHANAL répond que ce rôle sera dévolu au SYMALC, présidé par M. Pierre BARBE, qui est dans la salle.

M. Alain FEBVET (*Syndicat Mixte du Pays Loire Touraine*) interpelle le Président sur le Cher à vélo : à cause de ce projet, les pêcheurs n'ont plus d'accès au bord de l'eau en véhicule.

M. CHANAL répond que l'on trouvera des arrangements. Laissez-nous le temps de mettre cela en place.

M. RICOU indique que pour ce qui est de la partie aval du Cher en Indre-et-Loire, la concertation avec les pêcheurs a été relativement modeste. Cependant, depuis que ceux-ci se sont fait entendre, leur avis a été pris en compte. Même si les voitures ne peuvent plus longer le Cher, des accès perpendiculaires à la rivière ont été conservés.

Point n°4 : Point d'information sur les travaux de restauration des annexes hydrauliques du Cher réalisés par la FDAAPPMA 37

M. RICOU présente le diaporama correspondant.

Point n°5 : Questions diverses

M. DE LESPINAY indique qu'il a fait parvenir à la cellule d'animation un document intitulé « Du dépeuplement des cours d'eau de l'Indre », extrait du Bulletin de la Société Centrale d'Agriculture de France en Janvier 1884, rédigé par un certain M. PARATRE, qui concerne en partie le Cher sur tout son cours et ses affluents côté Indre. Certaines parties éclairent la situation actuelle des poissons migrateurs. Il propose de mettre en ligne ce document sur le site Internet du SAGE.

M. CHANAL n'y est pas opposé et remercie l'ensemble des personnes présentes.

Mme FOURCHEROT félicite l'ensemble des acteurs du territoire ayant contribué à porter et construire le SAGE approuvé ce jour, et remercie les services de l'État pour leur travail sur ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, M. CHANAL lève la séance à 11h45.

**Le Président
de la Commission Locale de l'Eau
du SAGE Cher aval,**



M. Claude CHANAL

Annexe : Liste de présence

Prénom NOM	Instance représentée	Qualité ou représentant	Présent	Excusé	Donne mandat à
Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (19 présents + 3 mandats soit 22 voix sur 33 membres)					
Serge PERROCHON	Association départementale des maires du Cher	Maire de Nohant-en-Graçay	x		
Alain MOREAU	Association départementale des maires de l'Indre	Maire de Fontguenand	x		
Michel MEUSNIER	Association départementale des maires de l'Indre	Conseiller municipal de Val-Fouzon	x		
Jacques TRICARD	Association départementale des maires de l'Indre	Maire de Saint-Florentin		x	
Eric VAN REMOORTERE	Association départementale des maires de l'Indre	Maire de Reboursin		x	PERROCHON
Philippe JOURDAIN	Association départementale des maires de l'Indre	Maire de Val-Fouzon		x	
Pierre BARBE	Association départementale des maires de Loir-et-Cher	Maire de Saint-Loup-sur-Cher	x		
Pierre JULIEN	Association départementale des maires de Loir-et-Cher	Maire de Châtillon-sur-Cher	x		
Bernard GIRAULT	Association départementale des maires de Loir-et-Cher	Maire de Faverolles-sur-Cher		x	DUMONT-DAYOT
Christian SAUX	Association départementale des maires de Loir-et-Cher	Maire de Châteaueux		x	
Jean-Claude OTON	Association départementale des maires de Loir-et-Cher	Maire de Villefranche-sur-Cher	x		
Marie-Christine THIMONIER	Association départementale des maires d'Indre-et-Loire	Conseillère municipale de Larçay	x		
Cécile BELLET	Association départementale des maires d'Indre-et-Loire	Adjointe au maire de Savonnières	x		
Jean-Louis CHERY	Association départementale des maires d'Indre-et-Loire	Conseiller municipal de Francueil	x		
René GALEA	Association départementale des maires d'Indre-et-Loire	Adjoint au maire de Civray-de-Touraine	x		
Marc MIOT	Association départementale des maires d'Indre-et-Loire	Conseiller municipal d'Azay-sur-Cher	x		
Tania ANDRE	Conseil Régional du Centre-Val de Loire	Conseillère régionale déléguée			
Jean-Claude MORIN	Conseil Départemental du Cher	Conseiller Départemental canton de Saint-Germain-du-Puy			
Mireille DUVOUX	Conseil Départemental de l'Indre	Conseillère Départementale canton de Saint-Christophe-en-Bazelle			
Vincent LOUALT	Conseil Départemental d'Indre-et-Loire	Conseiller Départemental canton de Bléré	x		
Jean-Marie JANSSENS	Conseil Départemental de Loir-et-Cher	Conseiller Départemental canton de Montrichard		x	
Louis DE REDON	Etablissement public Loire	Conseiller Départemental canton de Romorantin-Lanthenay (Loir-et-Cher)	x		
Jean AUFRERE	Syndicat Mixte du Pays de Valençay en Berry	Maire d'Ecueillé - Vice-président du Pays		x	MOREAU
Alain FEBVET	Syndicat Mixte du Pays Loire Touraine	Conseiller municipal de La-Croix-en-Touraine	x		
Claude CHANAL	Syndicat Mixte du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais	Maire de La-Chapelle-Montmartin - Président du Pays	x		
Gérard DESLOGES	Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Bavey et de ses affluents	Adjoint au maire de Monthou-sur-Cher - Président du Syndicat	x		
Bruno BERNARD	Syndicat Intercommunal du Val du Cher	Adjoint au maire de Selles-sur-Cher		x	
Mireille RENAULT	Syndicat Intercommunal du Canal de Berry	Adjointe au maire de Mennetou-sur-Cher - Vice-présidente du Syndicat	x		
Michel DUMONT-DAYOT	Syndicat Intercommunal d'Assainissement collectif de l'Agglomération de Montrichard	Adjoint au maire de Bourré - Vice-président du Syndicat	x		
Julien LECLERC	Syndicat Intercommunal de la Vallée du Fouzon	Conseiller municipal de Sembleçay		x	
Dominique SEGUIN	Syndicat du Modon et du Trainefeuilles	Conseiller municipal de Faverolles - Vice-président du Syndicat	x		
Patrick CHALON	Tours Métropole Val de Loire	Maire de Saint-Etienne-de-Chigny		x	
Philippe JARNOUX	Régie Alimentation Eau Potable Saint-Avertin	Adjoint au maire de Saint-Avertin		x	

Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (10 présents + 1 mandat soit 11 voix sur 17 membres)					
le Président ou son représentant	Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher	Anne BOURDIN	x		
le Président ou son représentant	Chambre d'Agriculture de l'Indre	Denis RIOLLET	x		
le Président ou son représentant	Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie du Centre-Val de Loire				
le Président ou son représentant	Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat du Centre-Val de Loire				
le Président ou son représentant	Association des Riverains de France				
le Président ou son représentant	CRPF Ile-de-France et Centre-Val de Loire	Claire BINNERT	x		
le Président ou son représentant	Union Régionale des FDAAPPMA Centre-Val de Loire Poitou-Charentes	Grégoire RICOU	x		
le Président ou son représentant	France Nature Environnement Centre-Val de Loire	Josselin DE LESPINAY	x		
le Président ou son représentant	Conservatoire d'Espaces Naturels de la Région Centre-Val de Loire				
le Président ou son représentant	UFC - Que Choisir Région Centre-Val de Loire	Jacky CHIQUET	x		
le Président ou son représentant	Association des Producteurs Autonomes Centre et Moyenne Loire				
le Président ou son représentant	Agence Départementale du Tourisme de Touraine			x	RICOU
le Président ou son représentant	UNICEM Centre-Val de Loire	Martine VIGOUROUX	x		
le Président ou son représentant	Fédération Régionale des Chasseurs de Centre-Val de Loire	Nathalie DIQUELOU	x		
le Président ou son représentant	Comité Régional du Centre-Val de Loire de Canoë-Kayak	Renaud MARY	x		
le Président ou son représentant	Commission Départementale des Irrigants de Loir-et-Cher				
le Président ou son représentant	Association de Sauvegarde des Moulins à Eau de Loir-et-Cher	Jean-Pierre RABIER	x		

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (8 présents + 5 mandats soit 13 voix sur 13 membres)					
le Préfet ou son représentant	Préfecture de la Région Centre-Val de Loire - Coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne			x	FEUILLET
la Préfète ou son représentant	Préfecture du Cher			x	POITE
le Préfet ou son représentant	Préfecture de l'Indre			x	RODRIGUEZ
le Préfet ou son représentant	Préfecture de l'Indre-et-Loire			x	LECOMTE
le Préfet ou son représentant	Préfecture de Loir-et-Cher	Catherine FOURCHEROT (sous-préfète de Romorantin-Lanthenay)	x		
le Directeur Départemental ou son représentant	DDT du Cher	Olivier POITE	x		
le Directeur Départemental ou son représentant	DDT de l'Indre	Christine RODRIGUEZ	x		
le Directeur Départemental ou son représentant	DDT d'Indre-et-Loire	Dany LECOMTE	x		
le Directeur Départemental ou son représentant	DDT de Loir-et-Cher	Alice NOULIN	x		
le Directeur Régional ou son représentant	DREAL Centre-Val de Loire	Christian FEUILLET	x		
le Directeur Régional ou son représentant	Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire			x	NOULIN
le Directeur Régional ou son représentant	Agence Française pour la Biodiversité - DIR Centre-Val de Loire	Vincent VAUCLIN	x		
le Directeur Général ou son représentant	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Pierre TOUZAC	x		

Participaient également à la réunion					
Chantal ZOFFOLI	Conseillère municipale de Selles-sur-Cher		x		
Christophe THORIN	Maire de Mennetou-sur-Cher		x		
Anne-Marie CANTIN	Conseillère municipale de Montrichard-Val de Cher (Bourré)		x		
Alain PICHARD	Conseiller municipal de La Croix-en-Touraine (3e adjoint)		x		
Bernard MARCHAND	Syndicat de la Vallée du Fouzon (Conseiller municipal de Chabris - 2e adjoint)		x		
Didier BONTEMPS	Conseiller municipal de La Chapelle Montmartin (agriculteur)		x		
Michel VENDROT	Comité Régional du Centre-Val de Loire de Canoë-Kayak		x		
Jacques GODIN	Association de Sauvegarde des Moulins à Eau de Loir-et-Cher		x		
Christine LLORET	DDT de Loir-et-Cher		x		
Marie-Cécile FISSON	Conseil Départemental d'Indre-et-Loire - Service Environnement		x		
Delphine LARTOUX	Pays de Valençay en Berry - Animatrice du contrat territorial du bassin versant du Fouzon		x		
Vincent LOISON	Syndicat mixte "Nouvel Espace du Cher"		x		
Adrien LAUNAY	Etablissement public Loire		x		
Arnaud JACQUET	GEO-HYD		x		
Doriane MANTEZ	Journaliste pour Horizons 41 - Site d'information économique, agricole et rurale du Centre et d'Ile-de-France		x		
A. S.	La Nouvelle République Loir-et-Cher		x		